

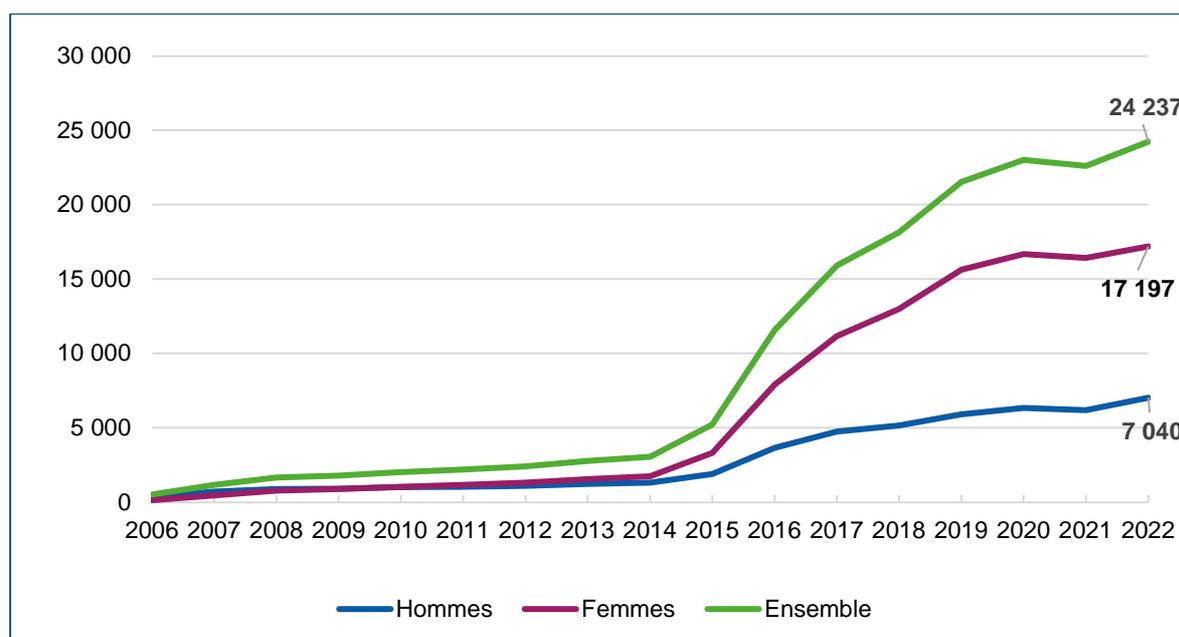
3.3 La retraite progressive

Au 31 décembre 2022, 24 237 retraités sont en retraite progressive

La retraite progressive permet à un assuré relevant du régime général (ancien salarié) en fin de carrière, de percevoir partiellement sa retraite tout en continuant son activité professionnelle avec une durée de travail réduite. Elle est aujourd'hui ouverte aux assurés ayant atteint l'âge légal diminué de deux ans (minimum 60 ans) et justifiant d'une durée d'assurance de 150 trimestres (cf. annexes).

Ce dispositif créé en 1988 et longtemps très peu utilisé a connu une hausse de ses effectifs à partir de 2015. Cette hausse est due à de nouvelles règles d'application mises en place afin de rendre le dispositif plus attractif. Au 31 décembre 2022, 24 237 retraités sont bénéficiaires d'une retraite progressive soit une proportion de retraités de droit direct très faible (0,2 %). Le nombre de retraités en retraite progressive a connu une forte augmentation en 2022 (+7,2 %). Cette année-là, 14 266 retraites progressives ont été attribuées.

Évolution du nombre de bénéficiaires de la retraite progressive au 31 décembre



Source : SNSP.

Champ : retraités du régime général en retraite progressive (hors outils de gestion des travailleurs indépendants).

Parmi les bénéficiaires de la retraite progressive, la part des femmes est importante (71 %).

L'âge moyen des bénéficiaires est de 62,2 ans. Près de 59 % des retraités en retraite progressive en paiement au 31 décembre 2022 ont un âge inférieur à l'âge légal ; pour les femmes cette proportion est de 63 % contre 50 % pour les hommes.

Un peu plus de cinq assurés en retraite progressive sur six ont une fraction de pension inférieure ou égale à 50 % soit une quotité de travail au moins égale à un mi-temps. Le nombre de retraités bénéficiant d'une fraction de pension comprise entre 31 et 50 % est plus important : 49,4 %. La proportion est de 35,5 % dans le cas d'une fraction comprise entre 20 et 30 % et de 15,1 % pour la fraction à 51 % et plus.

Les retraités en retraite progressive au 31 décembre 2022 avaient une durée d'assurance moyenne tous régimes de 173 trimestres à leur entrée en retraite progressive, légèrement supérieure à la durée d'assurance moyenne au régime général (169 trimestres). La durée moyenne tous régimes est plus importante chez les femmes (177 trimestres) que chez les hommes (164 trimestres), essentiellement du fait des majorations de durées d'assurance pour enfants. Il en est de même pour la durée d'assurance moyenne au régime général : celle des femmes (173 trimestres) est supérieure à celle des hommes (158 trimestres).

Le montant mensuel moyen servi au titre de la retraite progressive versée par le régime général est de 439 €. Il est plus élevé chez les hommes avec un montant moyen de 477 € contre 423 € pour les femmes.

Le durée de service de la retraite progressive est en moyenne de 21 mois pour les hommes comme pour les femmes.

Statistiques et études complémentaires

- **Statistiques sur la retraite progressive du régime général (hors sécurité sociale des indépendants)**

S. Arabi – Cnav-DSPR - Circulaire 2023-06

- **La retraite progressive**

S. Arabi – Brève de Cadr'@ge n° 46 - Cnav – 2022

- **Estimation du non-recours à la retraite progressive et comparaison avec les assurés qui ont bénéficié du dispositif et qui en sont sortis en 2018**

C. El Houry – Cnav-DSPR – Étude n°2023-002

- **Tableaux et graphiques :**



T3-3 Retraite progressive